



**Conseil économique
et social**

PROVISOIRE

E/1996/SR.24

30 juillet 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 24e SÉANCE

tenue au Siège, à New York,
le lundi 8 juillet 1996, à 10 heures

Président : M. MOUBARAK (Liban)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

- a) SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

En l'absence de M. Gervais (Côte d'Ivoire), Président, M. Moubarak (Liban), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

a) SUITE À DONNER AUX RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A/51/124-E/1996/44; E/1996/43, E/1996/64 et Add.2)

M. STOBY (Directeur de la Division de la coordination des politiques et des affaires du Conseil économique et social) présente le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 50/120 (E/1996/64) de l'Assemblée générale et souligne que, outre les trois questions fondamentales énoncées au paragraphe 54 de la résolution qui ont retenu toute son attention, il a également fourni des renseignements à jour sur l'application du système de la note de stratégie de pays, la coordination des activités opérationnelles et une analyse de l'évolution des ressources.

Un facteur essentiel pour la bonne application de la résolution est l'interprétation qui est donnée à ses principales dispositions par le système des Nations Unies. M. Stoby se plaît, à cet égard, à appeler l'attention sur les initiatives prises par les chefs de secrétariats des institutions spécialisées et sur la déclaration faite par le Comité administratif de coordination, qui figure à l'annexe I et engage fermement tout le système des Nations Unies à mettre intégralement en oeuvre la résolution. Cet engagement se manifeste aussi par l'approbation du schéma directeur contenu à l'annexe II et par un certain nombre de mesures spécifiques prises pour renforcer le système des coordonnateurs résidents.

Bien que la résolution 50/120 soit entrée en application à un moment où les ressources pour le développement fléchissaient et où beaucoup craignaient que les modifications du système ne soient pas accompagnées des ressources nécessaires, le Secrétariat est convaincu qu'il pourra faire face aux défis du siècle prochain et à l'évolution des pays bénéficiaires. La résolution 50/227 de l'Assemblée générale constitue un progrès important dans la prise de mesures efficaces permettant d'examiner les meilleurs moyens d'obtenir un financement plus sûr et plus abondant des activités opérationnelles. Le triple problème des ressources, de l'administration et de l'efficacité est traité dans la résolution 50/120 et l'expérience a montré que des progrès peuvent être accomplis sur les

/...

trois fronts en vue d'atteindre l'objectif, c'est-à-dire de mettre sur pied un système solide de coopération au service du développement international.

En ce qui concerne les notes de stratégie de pays, le nombre de notes approuvées par les Gouvernements s'est élevé à 15 et la grande majorité des pays ont décidé de poursuivre le système. Pour les pays qui ont pris une décision négative, des mesures ont été prises pour appliquer pleinement le paragraphe 14 de la résolution 50/120; les mesures pertinentes figurent à l'annexe II au rapport. En outre, un examen du processus de fonctionnement des stratégies de pays, de l'approche-programme, de l'exécution nationale et autres instruments des activités opérationnelles a été mis en oeuvre et permettront de définir de nouvelles orientations sur le terrain. Une méthode analogue sera adoptée pour l'examen du système des coordonnateurs résidents et des mécanismes de coordination locale.

L'Assemblée générale a décidé (par. 56 de la résolution) que le prochain examen triennal d'ensemble devrait comporter une évaluation de l'impact des activités opérationnelles pour le développement. Le rapport donne en conséquence quelques indications sur les moyens d'atteindre cet objectif, et des renseignements complémentaires peuvent être fournis à toutes les délégations qui voudraient en savoir davantage sur la méthodologie et la portée de ces études.

Mme BROWNE (Irlande), s'exprimant au nom de l'Union européenne, estime qu'une meilleure coordination au niveau des pays et du Siège est un élément essentiel de la réforme du système des Nations Unies et devrait conduire à un meilleur partenariat entre les Gouvernements et le système des Nations Unies grâce à une meilleure utilisation des ressources destinées à élargir la participation nationale au développement, la création de capacités et à augmenter l'exécution nationale. Le renforcement du système des coordonnateurs résidents est indispensable si l'on veut atteindre ces objectifs. La décentralisation des décisions et l'harmonie entre les organisations sont également importantes. L'Union européenne prie instamment les Fonds, Programmes et les institutions spécialisées de soutenir le système des coordonnateurs résidents en fournissant des ressources financières et humaines et considère, comme le prévoit l'alinéa 37 a) de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, qu'il faut encourager un plus grand nombre de personnes à présenter leur candidature aux postes de coordonnateur résident.

L'Union européenne attache une grande importance à l'élaboration de notes de stratégie de pays comme le moyen de favoriser la coordination et la promotion d'objectifs nationaux de développement. Des principes révisés pour

l'élaboration de notes de stratégie de pays devraient correspondre à l'idée que ces notes devraient être le principal instrument de l'établissement de plans et de programmes d'élimination de la pauvreté.

La simplification et l'harmonisation des procédures des Nations Unies sont indispensables pour faciliter et améliorer l'exécution nationale. Aux termes du paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général (E/1996/64), les représentants locaux du système des Nations Unies ont fait observer qu'ils n'avaient pas la flexibilité nécessaire pour modifier les procédures établies au Siège. L'Union européenne aimerait obtenir des détails supplémentaires sur la manière dont le Secrétariat pourrait régler ce problème.

L'Union européenne a toujours estimé que la création de locaux communs serait un moyen d'améliorer la coordination. Beaucoup reste à faire pour atteindre cet objectif visé au paragraphe 44 de la résolution, et des délais devraient être fixés pour atteindre cet objectif et donner effet aux autres dispositions de la résolution. Il y a beaucoup d'améliorations à apporter dans ce domaine de partage des services.

Afin d'améliorer l'impact des activités opérationnelles des Nations Unies, il y aurait lieu d'insister à tous les niveaux sur le contrôle et l'évaluation et sur les leçons à tirer de l'expérience. Il est nécessaire de développer les possibilités nationales de rassembler et d'évaluer des données et de renforcer la capacité nationale d'évaluation. Il faut également renforcer les moyens de mettre en oeuvre effectivement les programmes, de contrôler le financement et l'impact des activités opérationnelles financées par les Nations Unies, en particulier en ce qui concerne l'exécution nationale. Le problème de contrôle en ce qui concerne l'exécution nationale devrait être examiné de manière à assurer une méthode flexible de contrôle et d'exécution des projets et des programmes.

Les Fonds et Programmes devraient collaborer plus étroitement à la mise en oeuvre d'une méthode mieux coordonnée et plus intégrée de contrôle et d'évaluation. L'approche commune d'évaluation par pays est un pas dans la bonne direction. S'il est nécessaire de développer une culture et une pratique de contrôle et de l'évaluation internes, l'intérêt d'évaluations externes périodiques ne devrait pas non plus être négligé.

L'Union européenne aimerait obtenir davantage de renseignements sur le rôle du Corps commun d'inspection en ce qui concerne les divisions d'évaluation des Fonds et Programmes et sur les suites qui ont été données aux recommandations du Corps commun d'inspection.

M. CHULKOV (Fédération de Russie) approuve les mesures prises pour appliquer les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles. Le CAC et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) ont joué un rôle éminent dans la coordination de cette activité. Tout en approuvant les objectifs spécifiques et le délai fixés pour la mise en oeuvre de la résolution 50/120 dans le rapport, il constate avec regret qu'aucune amélioration n'a été portée à l'harmonisation des procédures sur le terrain.

On se rend de mieux en mieux compte de l'amélioration qu'apporteraient des services et des locaux communs en permettant de diminuer les dépenses et d'éliminer les doubles emplois. La délégation russe note avec satisfaction l'accroissement du nombre des pays dans lesquels les organismes des Nations Unies partagent des locaux.

La délégation russe attache une grande importance au contrôle et à l'évaluation efficaces des activités opérationnelles. La note de stratégie de pays est également indispensable à l'exécution et à la programmation nationales. Des progrès réels dans ce sens dépendent cependant de l'engagement des Gouvernements bénéficiaires.

S'agissant de l'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, les organismes et fonds des Nations Unies doivent continuer à renforcer leur coordination au niveau des pays grâce au système des coordonnateurs résidents. Elle se félicite de la décision prise par le PNUD d'affecter 1,7 % de son budget ordinaire au soutien de la coordination de tout le système des Nations Unies et du renforcement de la présence des coordonnateurs résidents.

Mme SHAM POO [Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)] observe que l'objectif ultime de la réforme est de mettre l'UNICEF à même de faire face aux besoins essentiels des enfants et d'assurer plus efficacement la protection des droits des enfants. La réforme ne peut se faire d'une seule traite, mais elle est un effort continu de revitalisation et d'amélioration de l'efficacité.

Le Fonds s'est joint aux efforts faits pour donner effet aux directives générales de l'Assemblée générale et du Conseil et a pris des mesures pratiques au niveau local. L'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale a créé la base d'une collaboration plus étroite avec les autres organismes des Nations Unies, en particulier avec les équipes interorganisations et l'Initiative spéciale pour l'Afrique. Un gros travail a été fait pour modifier et simplifier les règles et procédures et un effort a été fait du point de vue

du personnel et de la capacité d'analyse pour aider les Gouvernements et le système des coordonnateurs résidents à préparer les notes de stratégie de pays.

En ce qui concerne les services administratifs et les locaux communs, l'UNICEF reste fermement décidé à augmenter leur nombre lorsqu'une telle solution s'avère rentable. À cet égard, une plus grande utilisation devrait être faite des équipes interorganisations au niveau des pays pour la gestion de locaux communs et l'adoption de décisions opérationnelles et administratives. La capacité au niveau des pays devrait également être renforcée pour les évaluations et les analyses thématiques régionales et globales.

Si des objectifs importants ont été atteints, beaucoup reste à faire dans un certain nombre de domaines importants. En premier lieu, les procédures et les pratiques sur le terrain doivent être constamment mises à jour et les expériences positives doivent être partagées et reproduites. Deuxièmement, l'UNICEF continuera à soutenir le système des coordonnateurs résidents au niveau local par une participation active à tous les mécanismes à ce niveau. Il continuera également à désigner ses représentants par pays en cours de carrière les plus expérimentés comme candidats à des postes de coordonnateur résident. Cependant, comme son budget administratif et de soutien aux programmes est déjà au niveau minimum compatible avec l'exécution des programmes approuvés par pays, les bureaux locaux ne peuvent pas fournir de contribution financière directe. Troisièmement, les mécanismes de collaboration doivent fonctionner réellement au niveau du système, et des sous-comités et groupes thématiques doivent s'efforcer d'établir les meilleures méthodes de coopération, compte tenu de leur mandat, de leurs possibilités et de leur compétence. Les résultats du système de coordonnateurs résidents, y compris les rapports annuels, doivent mieux refléter les apports, les points de vue et les préoccupations du système tout entier. Enfin, une bonne part de ce qui a été développé au niveau global doit maintenant être appliquée plus efficacement sur le terrain. Dans les équipes interorganisations et l'Initiative spéciale pour l'Afrique, les Nations Unies disposent enfin d'un cadre général de programmation concertée auquel les Gouvernements hôtes et les bureaux de pays doivent désormais participer plus étroitement.

M. WILMOT (Ghana) estime que les autres organismes des Nations Unies devraient suivre l'exemple du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'UNICEF et établir des mécanismes appropriés de contrôle et d'évaluation des programmes qui résultent des récentes conférences mondiales.

Certaines dispositions de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale restent encore à appliquer, en particulier celles qui concernent l'harmonisation et la simplification des règles et procédures pour les activités opérationnelles. La diversité des règles et procédures ne facilite pas une collaboration réelle, elle fait peser un fardeau considérable sur les Gouvernements en temps et en efforts, et rend difficile le renforcement des capacités nationales.

Des problèmes se posent également pour ce qui est de l'harmonisation des diverses règles et procédures de comptabilité des différents partenaires dans l'assistance au développement, chacun d'eux ayant sa propre mission d'évaluation et de formulation des projets. En conséquence, M. Wilmot souligne la nécessité d'harmoniser la présentation des rapports et des demandes des différents donateurs ainsi que leur système de contrôle et d'évaluation afin de faciliter la tâche des ressources limitées en personnel des États Membres. Il faut aussi souligner que les capacités d'évaluation des pays bénéficiaires doivent être renforcées pour leur permettre d'analyser efficacement la contribution des activités opérationnelles à leurs efforts de développement.

M. YUAN Shaofu (Chine) rappelle que la résolution 50/120 de l'Assemblée générale invite à une mobilisation des ressources et à une réforme du système d'activités opérationnelles. Ces deux objectifs étroitement liés sont aussi importants l'un que l'autre. Le schéma directeur d'administration facilitera sans aucun doute l'application de la résolution, et il invite les organismes des Nations Unies et les Gouvernements à collaborer à son application.

La simplification et l'harmonisation des règles et procédures constituent une partie importante des réformes. Malheureusement, peu de progrès ont été réalisés dans ce domaine. Qui plus est, au cours de leur processus de réforme, certains organismes eux-mêmes ont abouti en fait à plus de complexité. Les organismes et institutions intéressés doivent se placer dans une perspective globale, de manière à ne pas perdre de vue la stratégie générale de réforme à l'intérieur du système d'activités opérationnelles des Nations Unies au service du développement.

La délégation chinoise attache une importance particulière au contrôle et à l'évaluation du suivi des conférences mondiales. Un mécanisme efficace doit être créé pour effectuer ce travail, et les capacités nationales doivent être renforcées. Le système des Nations Unies doit continuer à donner priorité au

renforcement et au plein usage de la capacité nationale des pays en développement.

M. ANDO (Fonds des Nations Unies pour la population) se félicite des progrès accomplis par le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO) dans l'harmonisation des activités de programme. Des progrès ont aussi été réalisés dans l'harmonisation des politiques et des procédures de programmation et les travaux ont commencé pour la mise au point de directives communes pour la formulation et l'évaluation des projets et pour l'administration des personnels de projet. Ce qui est plus important, le CCQPO a adopté des directives communes pour le contrôle et l'évaluation des activités opérationnelles. En dépit des résultats atteints, cependant, les Nations Unies doivent aller plus vite dans l'harmonisation des politiques et procédures.

En ce qui concerne les procédures de contrôle et d'évaluation, le FNUAP examine actuellement ces procédures en vue de simplifier les processus et la documentation, d'améliorer la responsabilité par une décentralisation des pouvoirs et de mettre davantage l'accent sur le fond et la qualité des programmes. Dans le cadre de ces efforts, le FNUAP met au point des indicateurs pour l'exécution des programmes en vue de contrôler plus efficacement la mesure dans laquelle sont atteints les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Il est également en train de déterminer des indicateurs et des méthodologies pour évaluer l'impact des programmes de population. S'agissant de l'hygiène sexuelle et le comportement reproducteur, le FNUAP a organisé un stage de formation spéciale sur l'évaluation des programmes en la matière.

Le Fonds continue également à favoriser une plus étroite collaboration avec d'autres participants au développement dans le domaine du contrôle et de l'évaluation de ses activités. Il s'intéresse également aux moyens de favoriser les capacités nationales de contrôle et d'évaluation et, à cette fin, les bureaux du FNUAP dans les pays organisent un nombre croissant de cours de formation pour des administrateurs nationaux de projet.

En ce qui concerne le partage des locaux et des services, le Fonds a déjà établi une collaboration étroite avec le PNUD. Actuellement, 82 % des bureaux du FNUAP dans les pays partagent des locaux avec le PNUD; les deux organismes partagent également un certain nombre de services administratifs et financiers tant au siège que dans les pays, notamment, entre autres, des services de comptabilité et du personnel, des services de voyage informatisés, d'achats

locaux et des services juridiques. Il faut aussi mentionner de nombreux efforts à l'intérieur du CCQPO et du système tout entier, et le Fonds est déterminé à renforcer encore la coordination et la collaboration interorganisations.

M. BEN SLIMANE [Programme alimentaire mondial (PAM)] dit qu'à compter du 1er janvier 1996 le PAM est habilité à adopter une approche-programme et que des arrangements spéciaux sont pris pour harmoniser son cycle de programmation avec ceux des Gouvernements et des partenaires dans le cadre du CCQPO. Cependant, les efforts d'harmonisation à l'intérieur du système des Nations Unies et avec les plans des Gouvernements peuvent se heurter à certaines difficultés. Il n'est pas toujours aisé d'harmoniser les diverses règles et procédures des différents partenaires. Par exemple, il est difficile d'harmoniser la réaction du PAM dans les situations d'urgence à grande échelle avec les activités d'autres organisations.

En ce qui concerne les locaux communs et autres services administratifs, 75 % des bureaux de pays du PAM partagent des locaux avec d'autres organismes des Nations Unies, et le Programme reste déterminé à mettre en commun des services administratifs lorsque la situation s'y prête.

Enfin, étant donné le rapport coût-efficacité, les activités de contrôle et d'évaluation sont un instrument essentiel de gestion tant pour le pays bénéficiaire que pour les organismes partenaires. Il est par conséquent nécessaire de mieux programmer ces activités au niveau local et, à cet égard, le PAM a mis au point de nouveaux systèmes de contrôle et de rapports ainsi qu'une série d'indicateurs visant à atteindre cet objectif. Le Programme est aussi un membre actif du Groupe de travail interorganisations sur l'évaluation, dans lequel des questions de capacité, d'évaluation et de méthodologie sont examinées et font l'objet de décisions.

M. ABDELLAH (Tunisie), en ce qui concerne la simplification et l'harmonisation des règles et des procédures, approuve la décision prise par le Comité administratif de coordination en vue de renforcer la coopération entre les organismes des Nations Unies par le biais du système des coordonnateurs résidents et note avec satisfaction qu'une série de directives mises à jour et harmonisées doivent être publiées en ce qui concerne les notes de stratégie de pays, l'approche-programme, l'exécution nationale et le fonctionnement du système de coordonnateurs résidents.

Cependant, le degré de simplification et d'harmonisation des procédures qui pourrait être atteint est rendu plus difficile par la multiplicité des règles et procédures actuellement en vigueur. Les Gouvernements doivent consacrer trop de

temps et d'énergie à des procédures de rapport complexes qui constituent non seulement un obstacle à la coopération, mais encore portent préjudice à la création de capacités nationales. Le nombre de rapports qui doivent être soumis, les présentations à observer et les systèmes de contrôle et d'évaluation qu'il faut établir constituent un lourd fardeau pour les pays bénéficiaires dont les ressources humaines sont limitées.

Les notes de stratégie de pays sont un moyen utile de favoriser l'échange et la coordination entre différents partenaires de développement. La Tunisie appuie donc les efforts visant à améliorer le système des notes de stratégie de pays en soulignant les avantages qui pourraient être obtenus par l'intégration des activités opérationnelles et des priorités nationales et par l'implication des autorités nationales dans le processus de développement. À cet effet, les organismes des Nations Unies devraient organiser des ateliers nationaux à l'intention des fonctionnaires des pays et susciter leur intérêt pour des plans d'action concertés.

En ce qui concerne la coordination et son incidence sur les activités opérationnelles et le schéma directeur, un certain nombre de mesures doivent être prises pour renforcer le système des coordonnateurs résidents. En particulier, les coordonnateurs résidents devraient faire usage des bases de données communes pour planifier et contrôler leurs activités et en rendre compte. En ce qui concerne la méthode générale pour évaluer l'incidence des activités opérationnelles, le Gouvernement tunisien estime que le système des Nations Unies devrait prendre pour base les résultats obtenus dans l'application des programmes d'action adoptés au cours des principales conférences internationales. Une telle méthode nécessiterait de tenir compte des évaluations faites par les pays eux-mêmes. De toute façon, le système des Nations Unies devrait intégrer les éléments nationaux dans toute évaluation à laquelle il procède en ce qui concerne un pays donné, en vue d'aligner les positions, de réduire les divergences et d'éviter les malentendus.

La question du financement est toujours cruciale, et l'Assemblée générale a souligné qu'une augmentation substantielle du niveau des ressources pour les activités de développement s'imposait. Le financement devrait être prévisible, soutenu, assuré et proportionnel aux besoins croissants des pays en développement.

M. BRESLER (États-Unis d'Amérique) félicite le Secrétaire général de la franchise dont il fait preuve dans son rapport et, en particulier, des remarques concernant les contraintes qu'impose l'établissement des rapports.

Il estime que la mise en commun de locaux est un objectif louable, mais il met en garde contre l'investissement dans des projets de construction à long terme au cours de la période actuelle de rigueur financière. Les organismes qui constituent le Groupe consultatif mixte des politiques devraient procéder à davantage d'examens coordonnés de programmes et déterminer d'autres domaines où une coopération pourrait être établie. Le Secrétariat devrait également fournir des renseignements complémentaires sur les progrès réalisés dans le renforcement du système des coordonnateurs résidents.

La séance est levée à 12 h 5.